

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture
tenue à Yellowknife (T. N.-O.)
le dimanche 9 août 2015 à 13 h 30**

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 13 h 40 le dimanche 9 août 2015, à l'Explorer Hotel de Yellowknife (T. N.-O.), présidée par Luc Labonté, c.r.; Marie Bordeleau agit en qualité de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités à la 97^e réunion annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC).

M. Labonté présente Paul Andrew, et indique que celui-ci est né dans les monts Mackenzie, près du hameau de Tulita, anciennement appelé Fort Norman. Il a appris la langue et les traditions dénées dans ses jeunes années avant d'aller à une école des Territoires du Nord-Ouest. M. Andrew a servi son peuple en tant que chef à Tulita, prenant part à tous les aspects du service communautaire bénévole, puis a occupé divers postes pour la Nation dénée, dont celui de vice-président.

M. Andrew a eu une brillante carrière en radiodiffusion à la CBC North, contribuant d'abord à une émission de radio en langue des Esclaves, puis animant le seul bulletin de nouvelles télévisé du Nord du Canada pendant plusieurs années avant de prendre sa retraite anticipée en 2012. Personnalité publique, M. Andrew est aussi musicien et chanteur populaire : il joue ses propres compositions en langue des Esclaves, et fait partie des joueurs de tambour de Tulita. Il a été nommé bénévole de l'année du programme d'alphabétisation des Territoires du Nord-Ouest et, en 2008, il a reçu l'un des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones dans la catégorie des médias et communications.

M. Andrew entonne une prière accompagnée au tambour pour que notre travail de la semaine soit couronné de succès.

Rappelant que la première réunion annuelle de la CHLC à laquelle il a assisté s'était tenue en 2002 à Yellowknife, Luc Labonté se dit fort heureux voir dans l'assistance tant de visages connus, mais aussi tant de nouveaux visages. Il s'est senti dépassé et quelque peu intimidé lors de sa première réunion, confie-t-il, mais au final, le groupe est accueillant et collégial, et sa grande force réside dans le fait que des délégués de tous les domaines du droit le composent. Tout le monde est tolérant, trouve-t-il, et les nouveaux délégués tiennent tout autant à la qualité du travail de la CHLC que les anciens. M. Labonté demande d'ailleurs aux délégués expérimentés de chacun prendre un nouveau sous son aile pour que tous aient une bonne première expérience.

M. Labonté se dit très fier d'avoir été président de la CHLC, et souligne que le soutien de M^{me} Marie Bordeleau aura été indispensable à l'exercice de ses fonctions : c'est vraiment elle qui fait marcher l'organisation. Sans oublier le conseil de direction, qui a aussi été d'une grande aide.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Présentation du conseil de direction

Luc Labonté présente les membres du conseil de direction : Lynn Romeo, qui l'avait immédiatement précédé à la présidence, ne pouvait être là, mais sont présents la vice-présidente, Elizabeth Strange; la présidente de la Section pénale, Kusham Sharma; la présidente de la Section civile, Genevieve Harvey; le président du Comité international et du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP), Peter Lown, c.r.; notre directeur de programmes, Clark Dalton, c.r.; et la directrice générale, Marie Bordeleau. M. Labonté réitère qu'il n'aurait pu accomplir son travail sans M^{me} Bordeleau, qui l'aura rappelé à l'ordre chaque fois qu'il se laisse distraire; qui aura toujours reçu ses appels, toujours répondu rapidement aux courriels; et à qui il dit trois fois merci.

M. Labonté annonce qu'Ian Rennie des Territoires du Nord-Ouest, qui présidait le comité organisateur et travaillait assidûment depuis un an à préparer les activités de la semaine, est malheureusement toujours hospitalisé à Edmonton. Une carte de prompt rétablissement se trouve au secrétariat, pour ceux qui veulent la signer. Une photo de groupe y sera insérée avant son envoi. L'absence de M. Rennie se fera sentir, mais M^{me} Bordeleau se chargera d'une partie de ses fonctions cette semaine comme elle l'a fait dans les précédentes.

M. Labonté salue également le retour d'Anny Bernier dans le rôle de secrétaire de la Section pénale le temps que Dorette Pollard se remette d'une blessure à l'épaule, et la remercie d'avoir accepté d'effectuer ce remplacement de dernière minute. De plus, la section vient de perdre l'honorable Jacques Ladouceur, qui a été nommé juge : il nous manquera lors des délibérations de la Section pénale, sans parler des parties de balle molle.

Présentation des commissaires

Le commissaire principal de chaque province et territoire présente les membres de sa délégation. Luc Labonté regrette que Jorge Sánchez Cordero Dávila, président du Centre des lois uniformes du Mexique, ne puisse être présent cette année : le Congrès mexicain étant en session, sa présence était requise à Mexico. Se joindront toutefois à nous en cours de semaine Richard Cassidy et Anita Ramasastry, qui président respectivement l'Uniform Law Commission des États-Unis et son conseil de direction.

Mot de bienvenue du gouvernement hôte et aperçu de la semaine

Marie Bordeleau indique que la réception d'accueil, organisée par le Barreau des Territoires du Nord-Ouest, se tiendra ce soir de 18 h à 20 h 30 dans la salle Katimavik A. Les délégués seront libres pendant l'heure du souper lundi, car l'observation des aurores boréales a malheureusement dû être annulée en l'absence de M. Rennie. Cela dit, pour les intéressés, l'Aurora Village ouvrira pour la saison mercredi soir, et si 20 délégués de la CHLC font une réservation, ils auront leur propre tipi privé d'où ils pourront admirer la voûte céleste entre 23 h et 3 h 30. Le coût est de 120 \$ par personne, et les réservations peuvent être faites par l'entremise du secrétariat. La visite à pied de lundi soir a été si populaire que deux autres sorties ont été prévues : pour vous y inscrire, passez au secrétariat. La partie de balle molle

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

annuelle aura lieu mardi après-midi à 17 h; le terrain n'étant loué que pour un temps limité, nous vous prions de clore vos séances au plus tard à 16 h 30 ce jour-là. Enfin, le barbecue se tiendra dans la salle Katimavik A après la partie, tout comme le souper gala du mercredi soir.

Dean Sinclair explique que l'ordre du jour du jeudi matin a changé pour permettre aux délégués qui seront allés admirer les aurores boréales jusqu'à 3 h 30 de se reposer avant la reprise des séances. M^{me} Bordeleau annonce que la nouvelle version de l'ordre du jour des deux sections ainsi qu'un feuillet présentant les séances en bref seront distribués demain matin à la première heure.

Rapport du président

Luc Labonté rappelle que des défis nous attendent encore : Yellowknife, bien qu'un excellent lieu de réunion, est une destination coûteuse. Or, il est crucial que toutes les provinces et tous les territoires soient représentés. Il ne suffit pas de payer les cotisations annuelles : chacun doit envoyer des représentants des deux sections afin que toutes les administrations aient une voix lors des délibérations. Pour que le travail se poursuive, les représentants des administrations doivent véhiculer la valeur du travail accompli ici et inciter leur gouvernement à participer. En 2018, nous célébrerons notre 100^e anniversaire – la CHLC a survécu aux récessions, comme la Crise de 1929, ainsi qu'à la Seconde Guerre mondiale et aux autres difficultés qui ont jonché son long parcours. Bien qu'ils doivent toujours promouvoir la Conférence, les représentants doivent redoubler d'efforts lorsque la conjoncture économique est difficile.

À la réunion de l'an dernier, Luc Labonté a dit vouloir élaborer une planification stratégique pour la survie de l'organisation, mais bien qu'il ait formé un comité, son travail au Nouveau-Brunswick l'a empêché d'en faire davantage. Le conseil de direction ayant décidé que le projet devrait se poursuivre, M. Labonté continuera son travail avec le Comité de planification stratégique. Ce dernier étudiera l'évolution de la CHLC au cours des années et se penchera sur ce qu'il faudra faire pour assurer sa viabilité future.

M. Labonté annonce qu'il n'est pas permis aux délégués fédéraux de participer pleinement aux délibérations en raison de la campagne électorale en cours. Par conséquent, les présentations sur les affaires *Carter c. Canada* et *R. c. Spencer* ont été annulées, et l'ordre du jour des sections pénale et civile a été ajusté pour faciliter le travail de la semaine. Selon Kathryn Sabo, les délégués fédéraux participeront aux discussions, mais s'abstiendront de voter par respect pour le processus électoral : ils ne peuvent se prononcer sur les questions d'orientation politique pouvant avoir une incidence pour le gouvernement qui sera élu en octobre. Lucie Angers confirme qu'en effet, les délégués prendront part aux discussions sans voter. Elle ajoute que l'arrêt *R. c. Spencer* est une priorité pour le gouvernement actuel, mais qu'il pourrait en être autrement pour son successeur, d'où l'annulation de la présentation. Avec de la chance, elle aura lieu l'an prochain. Enfin, la Section civile ayant tout de même exprimé son intérêt envers l'arrêt *Carter c. Canada*, un comité consultatif de trois personnes a été chargé de la question; s'il publie un document de consultation sur son site Web au cours de la semaine, la section pourra en discuter.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Résolutions financières

Marie Bordeleau explique que les résultats financiers sont très encourageants parce que la CHLC a été rémunérée pour le travail accompli pour EDSC durant l'exercice 2014-2015, mais que les factures y afférentes ne sont arrivées qu'après la fermeture des registres. Dans les faits, nous sommes arrivés environ 3 000 \$ sous notre budget pour l'exercice. Le seul poste dont la valeur tend vraiment à fluctuer est celui des dépenses pour la réunion annuelle : il change en fonction du lieu choisi et des coûts qui vont avec une destination plus ou moins éloignée des grands centres.

a. Approbation des états financiers vérifiés

IL EST PROPOSÉ par Peter Lown, c.r., appuyé par Kathryn Sabo, **QUE** les états vérifiés de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2014 soient approuvés tels quels. La proposition est adoptée.

b. Approbation des vérificateurs

IL EST PROPOSÉ par Genevieve Harvey, appuyée par Darcy McGovern, c.r., **QUE** le cabinet McCay Duff LLP, comptables agréés, soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice s'échelonnant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. La proposition est adoptée.

c. Résolution sur les affaires bancaires

IL EST PROPOSÉ par Kusham Sharma, appuyée par Doug Downey, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$, deux membres du conseil de direction ou un membre du conseil de direction et la directrice générale se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres responsables pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE** pour les montants allant jusqu'à 5 000 \$ et destinés à l'achat de certificats de placement garanti et de dépôts à terme, ainsi que pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice générale suffise. La proposition est adoptée.

d. Approbation du budget pour l'exercice 2015-2016

IL EST PROPOSÉ par Elizabeth Strange, appuyée par Josh Hawkes, c.r., **QUE** le budget de l'exercice 2015-2016 soit approuvé, sous réserve des modifications qui pourraient être requises à la suite de la réunion du conseil de direction en novembre 2015. On souligne que les fonds pour les postes budgétaires sans restrictions peuvent être réattribués ailleurs dans le budget avec l'approbation du conseil de direction. La proposition est adoptée.

Confirmation du Comité de mise en candidature

Le plus récent ex-président présent, Darcy McGovern, c.r., explique que la présidente sortante, Lynn Romeo, ne pouvant venir à la réunion annuelle, elle lui a demandé de présider le Comité de mise

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

en candidature. M. McGovern réunira en comité les ex-présidents qui sont ici à Yellowknife et fera le rapport de leurs délibérations à la séance de clôture jeudi matin.

Aperçu du programme de la semaine

a. Section pénale

La présidente de la Section pénale, Kusham Sharma, salue tout le monde et se dit ravie de cette première visite aux Territoires du Nord-Ouest. Elle trouve frappant de voir combien de touristes internationaux visitent le Nord du Canada, notant que des gens de partout au monde ont eu vent du caractère spectaculaire de l'endroit alors que la plupart des Canadiens, eux, l'ignorent. La beauté, la diversité et la culture unique du Nord en font le cadre parfait pour cette édition de la réunion annuelle. Cela dit, on a craint pendant son organisation que certaines administrations ne puissent envoyer de délégués à Yellowknife en raison des pressions budgétaires qui se font sentir dans tout le pays. Il a donc été décidé de souligner l'importance de la CHLC lors de la réunion annuelle des sous-ministres, qui se tenait en juin à Winnipeg. M^{me} Sharma et la présidente sortante, Lynn Romeo, y sont allées pour présenter aux sous-ministres tout ce que la Conférence apporte aux provinces et territoires, et ont été favorablement accueillies. M^{me} Sharma relate que le sous-ministre fédéral et les sous-ministres de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique ont tous louangé le travail de la CHLC. On doit d'ailleurs peut-être à cette réception chaleureuse la présence de certaines délégations à la réunion de cette année. M^{me} Sharma remercie Dorette Pollard, Lucie Angers, Genevieve Harvey et Lynn Romeo d'avoir contribué au succès de la présentation.

Bien que certaines administrations soient absentes cette année, nous sommes extrêmement heureux de noter la présence de sept provinces et de deux territoires. Il y a eu quelques hics du côté de l'ordre du jour au cours de la dernière semaine, mais reste que nous attendent 15 résolutions à débattre, deux rapports de notre comité de travail et un forum ouvert sur les défis et les initiatives concernant la pratique du droit pénal dans les collectivités du Nord. M^{me} Sharma espère qu'une fois encore, la réunion de cette année sera aussi fascinante que productive.

b. Section civile

Selon la présidente de la Section civile, Genevieve Harvey, la réunion annuelle est l'occasion de faire le point et de discuter du travail accompli pendant l'année. M^{me} Harvey affirme que la section est fort chanceuse de compter de multiples groupes de travail qui planchent vaillamment sur plusieurs projets, et dont les présidents ont préparé les rapports qui seront à l'étude cette semaine. Certains des projets sont d'ailleurs sur le point d'aboutir, et divers produits finaux seront soumis aux fins d'adoption, comme le modèle de la *Loi d'interprétation*, la loi uniforme sur la reconnaissance des décideurs par procuration, la loi uniforme sur les procurations perpétuelles, et les règles uniformes visant à mettre en œuvre la Convention de La Haye. D'autres projets sont encore à leurs débuts ou à mi-parcours; ils feront l'objet de rapports d'étape et les délégués auront l'occasion d'en discuter. En voici certains qui seront examinés : la loi sur l'arbitrage national, le projet sur l'accès fiduciaire au patrimoine numérique et le

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

projet de renouvellement des statistiques de l'état civil. Des mises au point seront aussi faites au sujet des projets sur la location commerciale et sur les testaments internationaux.

Genevieve Harvey signale que des représentants de l'Uniform Law Commission des États-Unis se joindront à la Section civile, ce qui permettra aux deux organisations d'échanger des idées et de consolider leur relation de coopération existante. Elle ajoute que les contributions d'Ian Rennie à la section ont été des plus généreuses cette année, et que tous les délégués lui envoient leurs meilleurs vœux de rétablissement. M^{me} Harvey remercie le comité organisateur et Marie Bordeleau d'avoir mis les bouchées doubles pour réaliser le merveilleux programme social que M. Rennie avait préparé. Elle conclut en disant que les délégués sont en de très bonnes mains, et qu'elle a hâte aux événements de la semaine qui vient.

Rapport du CCÉGP et du Comité international

Peter Lown, c.r., raconte qu'il y a quelques années, la Section civile a jugé qu'elle devait concentrer ses efforts sur certains aspects du droit commercial dans le but de créer un code de commerce virtuel aussi exhaustif que possible. L'idée était de rassembler toutes nos lois commerciales et de les harmoniser au maximum. Une fois ce grand projet mené à bien, il était sensé pour la section d'appliquer l'expérience qu'elle venait d'acquérir à la gestion de projet, d'où l'établissement du Comité consultatif sur le développement et la gestion des programmes (CCÉGP). Celui-ci fait le pont entre le comité directeur de la CHLC et le conseil de direction, en plus d'adopter une vision à plus long terme que ne le peut un comité au mandat d'un an.

Le CCÉGP a élaboré des critères de sélection des projets, un gabarit pour que les proposants fournissent les raisonnements et les descriptions nécessaires, un modèle de description et de promotion d'un projet terminé, ainsi qu'une chronologie et des attentes relatives à la gestion de projet. Le CCÉGP a également dressé une liste de responsabilités pour les groupes de travail, et pour leur présidence en particulier. Peter Lown souligne le travail accompli sur tous ces volets par le Comité, qui est constitué de 18 personnes qui n'ont plus à prouver leur dévouement envers la CHLC, ni tout le savoir qu'elles mettent à son service. Le groupe, qui se concerta mensuellement par téléconférence, remercie tous les participants de leur disponibilité, de leurs précieuses contributions et de la qualité de leurs réflexions et évaluations.

Le CCÉGP étudiera son plan à horizon quadriennal. M. Lown observe que la filière du Comité n'étant pas aussi remplie qu'elle ne l'a déjà été, celui-ci devra veiller à maintenir sa capacité et inciter la Section civile à soumettre d'autres idées de projet.

Luc Labonté annonce que puisqu'il ne loge pas dans une suite, il ne pourra pas tenir de réceptions, mais il espère quand même rencontrer bon nombre de personnes pendant la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 45.